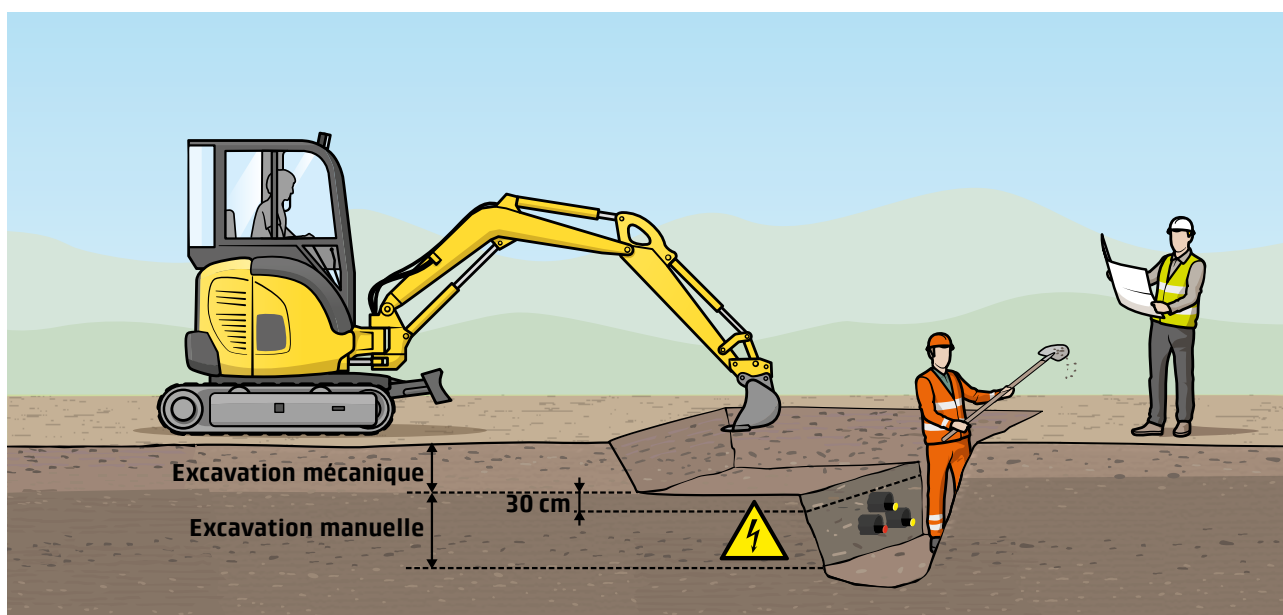




Travailler en toute sécurité à proximité de câbles

Ces informations vous aident, en tant qu'employeur ou maître d'ouvrage compétent, à travailler efficacement dans le sol (par ex. déblais, travaux de perçage ou de battage). En respectant ces mesures de sécurité et de prévention, vous évitez les endommagements accidentels des câbles et vous réduisez les risques de dommages corporels et d'interruptions de l'alimentation.



Principe

Si vous procédez de manière inappropriée, les travaux à proximité immédiate de câbles enfouis peuvent être mortels. Ces travaux ne doivent débuter qu'après prise de contact et en accord avec l'exploitant compétent, dans le respect des mesures de protection prescrites. Les mesures de protection doivent être consignées par écrit et une copie doit être disponible sur le chantier. Si la situation ne vous permet pas de respecter ces mesures, arrêtez les travaux et réévaluez la situation avec l'exploitant afin de déterminer ensemble de nouvelles mesures de protection.

Les travaux à proximité immédiate de câbles enfouis ne doivent être effectués que par du personnel instruit et/ou sous la surveillance d'un agent du métier (de préférence un collaborateur de l'exploitant).

Vous trouverez plus d'informations sur la sécurité au travail à proximité d'éléments électriques ici:



www.suva.ch/fr-ch/prevention/themes-specialises/electricite-en-toute-securite

Nous respectons systématiquement les règles vitales et nous renforçons ainsi la sécurité au travail.



www.suva.ch

Déterminer la profondeur et le trajet des câbles au moyen de fentes de sondage

Généralement, les câbles se trouvent à une profondeur comprise entre 40 et 120 cm. Il s'agit de valeurs indicatives, car la position et la profondeur des câbles peuvent varier suite à une dégradation du sol, un mouvement du sol, des travaux de remblayage ou des mesures de construction délibérément mises en place. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les modifications de la profondeur de pose et du trajet des câbles figurent dans la planification. Les professionnels du bâtiment sont donc tenus de déterminer la profondeur et la position précise des câbles au moyen de fentes de sondage.

Dégagement de câbles

Comme les câbles ne suivent pas forcément un trajet rectiligne entre deux points d'excavation, dégagez complètement les câbles à la main avant d'utiliser de gros appareils mécaniques. Le dégagement de câbles doit uniquement se faire à la main. Utilisez impérativement des appareils non coupants, en les maintenant au maximum à l'horizontale et en faisant preuve de prudence. N'utilisez pas de bêches ou autres outils similaires. Si les conduits de câbles sont bétonnés, coordonnez-vous avec l'exploitant compétent avant de commencer les travaux.

Marquage du tracé

Avant d'utiliser des machines, marquez le tracé, par exemple avec des poteaux, des piquets ou de la peinture. Soyez particulièrement prudent lorsque vous tapez sur des pieux et des planches, lorsque vous réalisez des perçages et des pressages, et lorsque vous injectez des sondes pour les eaux souterraines à proximité de câbles.

Utilisation de gros appareils mécaniques

N'utilisez des engins de chantier à proximité d'installations de câblage que si vous êtes assuré de ne pas endommager les câbles. Une excavation mécanique n'est autorisée que si vous connaissez le tracé précis du câble. Maintenez une distance de 30 cm minimum avec le tracé du câble. Coordonnez-vous en temps voulu avec l'exploitant si vous ne pouvez pas respecter cette distance de 30 cm.

Découverte de lignes inconnues

Si vous trouvez des bandes d'avertissement, des couvercles ou des câbles à des endroits non indiqués au préalable par l'exploitant, arrêtez immédiatement les travaux et ne les reprenez qu'avec l'accord de ce dernier.

Mesures à respecter pour les câbles dégagés

Ne changez pas la position des câbles dégagés. Si cela est nécessaire, ne changez la position des câbles qu'avec l'accord de l'exploitant et selon ses instructions. Les câbles dégagés doivent être sécurisés conformément aux instructions de l'exploitant, par exemple par étaieage, soubassement, suspension, déplacement sur des consoles ou recouvrement provisoire par des planches. Ne creusez sous les câbles qu'avec l'accord de l'exploitant. N'utilisez pas les câbles comme supports ou dispositifs d'escalade, ou ne les soumettez pas à d'autres contraintes mécaniques.

Remise en place des câbles et des lignes

Respectez les instructions de l'exploitant lorsque vous remettez en place des câbles ou conducteurs de terre dégagés. Remettez également en place les dispositifs de protection et d'avertissement, comme les bandes d'avertissement et les dalles. L'exploitant doit être invité en temps voulu à reprendre l'installation.

Mesures

Les lignes doivent être mesurées par l'exploitant avant d'être recouvertes. La personne qui recouvre des lignes avant qu'elles ne soient mesurées doit s'assurer que leur position puisse être répliquée à tout moment. Si ces lignes doivent être dégagées pour effectuer un constat précis, l'exploitant peut demander à ce que cela soit fait aux frais de la personne responsable.

Installations en surface

L'accès aux installations en surface, telles que les robinetteries, armoires de distribution de câbles et couvercles de puits, doit être garanti à tout moment pendant les travaux.

Endommagement de câbles ou conducteurs de terre

Si des câbles ou des conducteurs de terre sont endommagés, même si le dommage semble d'abord minime, barrez immédiatement l'accès à la zone endommagée de manière appropriée et signalez-le problème à l'exploitant. Les dommages ne désignent pas seulement des fuites, mais aussi des détériorations des gaines de conduites ou des points de pression sur ou dans l'armure des câbles.

Les câbles endommagés ou sectionnés doivent immédiatement être examinés par l'exploitant afin de vérifier leur fonctionnement et la sécurité. Les conducteurs de terre sectionnés ou dégagés peuvent représenter un risque mortel et perturber le bon approvisionnement en énergie.

BKW Energie SA

Viktoriaplatz 2
3013 Berne
www.bkw.ch/fr

Votre contact

Centre d'exploitation de Mühleberg
Wehrstrasse 45
3203 Mühleberg
Téléphone 0844 121 175



**POWER
GRID**